

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-297

Collecte et traitement des déchets
des ménages et déchets assimilés

Dépôt de plainte

Destruction par le feu de colonnes de tri
Boulevard de Belgique à Roanne

Certifié exécutoire	0 5 SEP. 2022
Reçu en préfecture	0 2 SEP. 2022
Publié	0 5 SEP. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la communauté d'agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que, durant la nuit du 14 août 2022, quatre colonnes de tri, situées Boulevard de Belgique à Roanne, ont été détruites par le feu ;

Considérant que l'origine de l'incendie a nécessité une intervention humaine ;

Considérant que ces quatre colonnes de tri ont été intégralement détruites et devront être remplacées ;

Considérant que Roannais Agglomération propriétaire et compétent en matière de collecte des déchets ménagers doit porter plainte contre X pour incendie volontaire ;

DECIDE

- de déposer une plainte contre X au nom de Roannais Agglomération pour l'incendie volontaire de quatre colonnes de tri, situées Boulevard de Belgique à Roanne.

Par délégation du Conseil communautaire



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne